



## Communiqué de presse

# Le Conseil d'Administration MLP réagit à l'article publié dans la correspondance de la presse du lundi 3 avril relatant l'avis du Président du CSMP sur les barèmes des MLP.

Saint-Quentin-Fallavier, le 6 avril 2017,

L'Assemblée Générale de MLP s'est conformée à l'ensemble des points soulevés par l'ARDP suite à la première présentation des barèmes. Par délibération du 24 mars 2017, l'ARDP a homologué les nouveaux barèmes malgré un rapport étonnamment «à charge» établi par le CSMP alors que les travaux du cabinet DELOITTE apportaient toutes les réponses attendues notamment quant à la validité financière de ces nouveaux barèmes pour les comptes de MLP.

Les barèmes sont en vigueur depuis les parutions mises en ventes le samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 dans l'intérêt de la très large majorité des sociétaires de notre coopérative.

Ils répondent à trois objectifs principaux :

- **Simplification** : tarification à l'unité d'œuvre qui facilite le pilotage de l'éditeur et l'optimisation de ses coûts de distribution,
- **Équité** : la tarification de chaque éditeur est établie en fonction de son apport structurant à l'équilibre économique de la coopérative,
- **Compétitivité** : une diminution du coût d'intervention de MLP au plus grand bénéfice de ses éditeurs.

Afin d'éclairer l'ensemble des sociétaires et partenaires de MLP, vous pouvez consulter sur notre site [www.mlp.fr](http://www.mlp.fr), la note en délibéré remise à l'ARDP, lors de l'audition en vue de l'homologation des barèmes, en réponse à l'avis du CSMP.

MLP tient à rappeler que la baisse des barèmes n'a été rendue possible que par l'accompagnement d'un vaste plan de réduction des charges de la messagerie à hauteur de 5 M€.

Comme évoqué lors de l'Assemblée Générale du 7 février 2017, le rapport du cabinet DELOITTE était consultable le jour de cette Assemblée et le reste au siège de MLP ainsi qu'à l'agence commerciale Parisienne par tout sociétaire qui en ferait la demande.

Le conseil d'administration tient à nouveau à remercier ses éditeurs sociétaires pour leur confiance et les assurer de leur total engagement dans la défense de leurs intérêts.

**José Ferreira**  
**Président du Conseil d'Administration**

MLP : Messagerie nationale coopérative avec plus de 600 éditeurs, MLP distribue plus de 3 400 publications de presse et travaille 1,5 millions d'exemplaires par jour. La messagerie livre quotidiennement 70 grossistes et dessert un réseau de 25 000 points de vente, dont 850 diffuseurs à Paris. MLP a réalisé un chiffre d'affaires de 500 millions en 2015 (prix de vente public). MLP a assuré la distribution de 50,2 % des titres magazines et de 55,2 % des références hors presse en 2015.

[www.mlp.fr](http://www.mlp.fr)